

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Délibération n° :

DL 55/2021

Objet :

Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIOM de la Vallée de Chevreuse

L'an deux mil vingt et un,

Le jeudi 16 décembre 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BERCHON (titulaire CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur VIGIER (titulaire - CPS).

**DATE DE
CONVOCAION**

Le 10/12/2021

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BEAN (titulaire - CPS) - M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) - M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 22
VOTANTS : 23

Délibération n°DL55/2021

Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le comité syndical,

Vu les articles L.2224-13 à L.2224-17, L.2333-76, L.2333-78 et L.5215-20-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu le décret n°92-377 du 1er avril 1992 portant application pour les déchets résultant de l'abandon des emballages de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu le décret n°94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, et relatif, notamment aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages,

Vu les articles L.541-1 à L.541-46 du Code de l'environnement relatifs à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu le règlement sanitaire départemental de l'Essonne,

Vu le règlement sanitaire départemental des Yvelines,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu la délibération n°DL18/2019 du 26 mars 2019 approuvant le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Vu la recommandation R437,

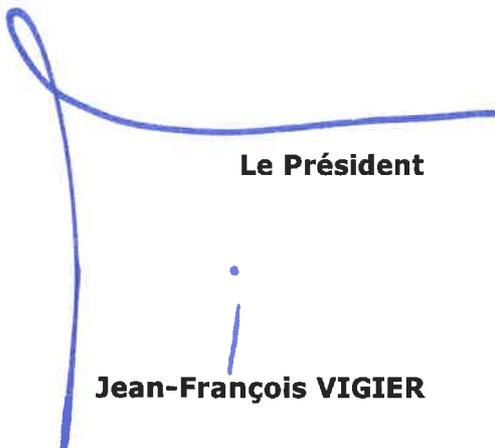
Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse d'intégrer les évolutions des dispositifs de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Syndicat dans son règlement de collecte,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevrouse tel que présenté en annexe,
- **Dit** que ledit règlement sera adressé à chaque commune du Syndicat permettant aux Maires d'établir un arrêté municipal, dans le cadre de leurs pouvoirs de police administrative, pour son application sur le territoire communal.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **28 DEC. 2021**

Affichée le : **28 DEC. 2021**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL55_2021
Date de la décision:	2021-12-28 00:00:00+01
Objet:	Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20211228-DL55_2021-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20211228-DL55_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	1179
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 55 2021 Règlement collecte 2021.pdf	application/pdf	450057
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20211228-DL55_2021-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	450057
<i>nom original:</i>		
dl 55 2021.pdf	application/pdf	127433
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20211228-DL55_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	127433
<i>nom original:</i>		
note présentation DL 55 2021.pdf	application/pdf	100301
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20211228-DL55_2021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	100301

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 décembre 2021 à 12h04min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 décembre 2021 à 12h05min06s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 décembre 2021 à 12h05min13s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 décembre 2021 à 12h20min57s	Recu par le MIAT le 2021-12-28